



Communiqué de presse



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Amiens, le 7 mars 2016

Vendredi 4 mars à Noyon (60)

Signature d'une convention de partenariat avec le Rotary

Mme Valérie Cabuil, recteur de l'académie d'Amiens, chancelier des universités, a signé, vendredi 4 mars à Noyon lors du Carrefour des métiers, une convention de partenariat avec les gouverneurs des districts 1520, 1670 et 1770 du Rotary-Club. Cette convention vise à améliorer la formation des jeunes, à contribuer à une meilleure connaissance des métiers et des qualifications attendues et à faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

La convention témoigne de la volonté de l'Education nationale de renforcer ses liens avec le monde du travail, que ce soit dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement général, de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'orientation ou de l'insertion des jeunes. Elle couvre un champ très large, comprenant également la promotion des sciences et des technologies, la prévention de l'illettrisme et la formation des personnels.

Dans le cadre de l'information sur les métiers et les professions, elle prévoit notamment que des actions d'information sur les métiers et les professions à destination des personnels de l'Education nationale pourront être organisées, afin de faciliter ensuite l'aide à l'orientation des élèves. Ces dispositions sont conformes à l'esprit de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au « *Parcours Avenir* ». Ces différentes actions devront alors être formalisées et portées auprès des différentes instances de l'établissement, notamment devant les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique et le conseil d'administration. Il importe en effet que les différents établissements soient véritablement parties prenantes dans ce dispositif et puissent choisir les actions qui leur paraîtront les mieux adaptées à leur situation particulière.

De leur côté, les clubs Rotary pourront mandater leurs membres afin qu'ils interviennent bénévolement auprès des élèves pour témoigner de leur profession dans le cadre du *Parcours Avenir*. Au lycée, ils pourront aussi intervenir sur les métiers et professions accessibles à l'issue de l'université, d'une grande école ou d'un BTS dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement et après concertation avec les professeurs référents, dans le cadre de « l'accompagnement personnalisé - aide à l'orientation ».

En signant cette convention, Mme Valérie Cabuil a tenu à rendre hommage à l'ensemble des membres bénévoles du Rotary, au réseau mondial qu'ils constituent, et à leur engagement en faveur de l'éducation, de la solidarité et de la paix.